

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2021 19 H

En présence du maire, Jean Luc Blache et des membres du conseil municipal : Didier Beuzon, Dominique Bellino, Laurent Calvat, Pascal Cantet, Damien Galland, Valérie Gombert Pfister, Agnès Valentin, Edith Vulliez.

Est excusée Michèle Barban qui a donné pouvoir à Jean Luc Blache.

Secrétaire de séance : Agnès Valentin

La maire ouvre la séance selon l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

2- Adhésion au SICTIAM et désignation des délégués :

Après discussion, la décision du conseil municipal est ajournée, le conseil municipal souhaitant davantage de précisions sur l'offre de services proposée.

Didier Beuzon et Pascal Cantet sont chargés de faire une demande d'informations complémentaires.

Ce point sera de nouveau examiné à un conseil municipal ultérieur.

3- Convention avec la commune de Saint-Jean-Saint- Nicolas pour le festival « Partir en livres 2021 » :

Autorisation à l'unanimité est donnée au maire pour la signature de cette convention.

4- Tarifs repas de la cantine scolaire :

Le tarif unitaire du repas servi à la cantine scolaire est fixé à 4,20 € TTC par délibération n° 2018-23 du 19 avril 2018.

Le prestataire ayant opéré une révision de son tarif au 1^{er} juillet 2021, à hauteur de 4, 33 € TTC, il est proposé de fixer à 4,30 € TTC le tarif unitaire du repas servi à la cantine scolaire.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5- Approbation des nouveaux règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire :

Après la présentation des modifications apportées, notamment en raison de la loi sur la protection des données, les nouveaux règlements sont approuvés à l'unanimité.

6- Règlement de l'eau : modification du paragraphe 3.3 « les modalités et délais de paiement » :

Afin de respecter l'obligation de facturation à terme échu et pour pouvoir continuer à émettre les factures au mois de décembre, il est nécessaire de modifier le règlement.

De ce fait pour l'année 2021 le montant forfaitaire dû sera calculé sur la période du 01-01-2021 au 30-11-2021, soit un montant proratisé sur 11 mois.

Par ailleurs il est également nécessaire d'intégrer les mentions relatives au RGPD.

Après la présentation des modifications apportées, approbation à l'unanimité du conseil municipal.

7- Motion de soutien à la Fédération des communes forestières :

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestière au financement de l'ONF, alors qu'en parallèle un projet de suppression de 500 emplois est prévu dans le futur Contrat Etat- ONF, augmentant fortement le risque de dégradation du service public dans les territoires, le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien à la Fédération des communes forestières et autorise le maire à la signer.

8- Convention de partenariat avec l'ASEPT PACA pour la mise en place d'ateliers seniors :

L'ASEPT PACA propose à la commune d'organiser gratuitement des ateliers divers pour les seniors (+ de 60 ans) sur différents thèmes (mémoire, nutrition...), dans une démarche de prévention. Une information a été faite auprès du Club des Aînés et sera plus largement diffusée auprès de la population au mois de septembre. Afin de recenser les besoins, un premier atelier mémoire étant mis en place dès le mois d'octobre.

Autorisation à l'unanimité est donnée au maire pour la signature de cette convention.

9- Contrat pour la réalisation des contrôles d'installations d'assainissement non collectif avec CHLEAUE :

Il convient d'autoriser le maire à signer le contrat avec le bureau d'études CHLEAUE, le précédent ne pouvant plus poursuivre sa mission : approuvé à l'unanimité.

10- Convention de mise à disposition d'un local communal à l'Association des Parents d'Elèves :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention qui concerne la mise à disposition, à titre gratuit, d'un garage situé Route de la Chapelle. Après discussion et proposition de modifier l'article 7 ainsi qu'un rappel sur les précautions de stationnement à prendre, autorisation à l'unanimité est donnée au maire pour la signature de cette convention.

11- Relevé de décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal :

Pour information du conseil municipal.

12- Divers :

Le maire souhaite engager une réflexion la plus large possible sur le devenir de la Route des Vachers, face à sa constante dégradation, en l'absence d'une véritable politique d'entretien et du coût nécessaire à sa réfection, de l'ordre de 120 000 €.

Didier Beauzon souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la rénovation des services techniques. Il souhaite également avoir des explications sur le fonctionnement des délégations et connaître la position de la commune sur les habitats légers permanents.

Laurent Calvat signale la disparition du seul circuit VTT de la commune mentionné dans le topo édité par l'OT. Un courrier sera adressé pour en connaître les raisons.

La séance du conseil municipal est levée à 20 H 50.

